

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FLAMANVILLE

## **Compte-rendu de la séance du 09 Décembre 2020**

Membres en exercice :	11	Date de la convocation :	24/11/2020
Présents :	11	Date d'affichage :	24/11/2020
Votants :	11		

Le mercredi neuf décembre de l'année deux mille vingt, à 19 heures,  
Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

**Etaients présents** : Alain PETIT, Benoît LEMERCIER, Emmanuel FECAMP, Maryse FONTENAY, Christophe CHOLLET, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Dominique SURAIS, Nicolas BUNIAS, Olivier LETELLIER, Jocelyne DUCOUROY

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance  
Nicolas BUNIAS est désigné comme secrétaire

Afin de respecter les gestes barrières et les distanciations liées à la Covid 19, le Conseil Municipal s'est déroulé à la Salle Polyvalente de Flamanville.

### **APPROBATION DERNIERE REUNION**

Le procès-verbal de la séance du 28 Octobre 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

### **RESIDENCE SERVICES**

Monsieur le Maire fait un point sur les trois réunions de travail précédentes concernant le projet de construction d'une résidence intergénérationnelle sur la commune.

Le terme intergénérationnel n'étant pas tout à fait approprié au projet, il est donc remplacé par le mot « services ». En effet, le Conseil Municipal souhaite proposer un lieu de services et de proximité aux seniors hébergés sur la résidence, pour cela ils s'engagent à mettre en place divers services tels que : le portage de repas, l'accès à une laverie, l'organisation d'activités variées, l'installation d'une télémédecine et de permanences paramédicales...

Un courrier sera adressé aux bailleurs, afin de leur communiquer l'appel à projet et la programmation.  
Après réception des propositions des bailleurs intéressés par notre projet, il sera organisé une rencontre préalable afin d'instaurer un dialogue compétitif.

Dans un premier temps les bailleurs sollicités seront : Habitat 76, Logéo, Alcéane, 3F et Logéal.

Monsieur le Maire doit au préalable revoir l'assiette du terrain.

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- **LANCER** l'appel à projet et le dialogue compétitif entre les bailleurs
- **ENGAGER** la procédure du choix du bailleur

## **TRAVAUX EN COURS**

- Les enrobés Rue du Petit Pont sont terminés.
- La clôture et le portail sont posés autour de l'antenne.
- Le passage de la fibre est en cour.

## **SUIVI DE L'EFFACEMENT DES RESEAUX**

Monsieur le Maire fait le point sur le suivi des travaux d'enfouissement en cours.

Il reste encore les poteaux de télécom et EDF à déposer. Le SDE confirme qu'ils seront retirés d'ici la fin de l'année car orange doit passer les câbles en souterrain avant.

L'effacement des réseaux rue de l'école et rue du château démarreront début d'année avec une échéance de fin de travaux envisagée en juin 2021.

## **REPORT DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2021**

Dans le contexte d'épidémie de la Covid 19, L'INSEE a décidé à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

## **RUE DE L'ECOLE – MISE EN PLACE D'UN CEDEZ LE PASSAGE**

Monsieur le Maire expose,

Afin de ralentir la vitesse de circulation rue de l'Ecole et de sécuriser la rue Verte, il est préconisé d'installer deux cédez le passage sur chaque rue au niveau du croisement avec la Rue Verte en direction de Motteville.

Il présente le devis pour la réalisation de cette nouvelle signalisation qui consiste à poser un panneau de cédez le passage et à réaliser un marquage au sol.

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- **ACCEPTER** le devis de Prolignes
- **PRENDRE** un arrêté instituant ces nouveaux cédez le passage
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

## **Décision modificatives n°1**

Un mandat au 238 d'un montant de 20 289.47 € ttc (part communale) a été réalisé pour le paiement des travaux d'éclairage public portant sur le remplacement des lanternes en LED réalisés en une seule fois dont le montant total s'élève à 58 429.66 € ttc.

Cependant afin de faire apparaître la part subventionnée par le SDE76 soit 38 140.19 € ttc et la tva à récupérer, il convient de passer les écritures suivantes :

- un mandat au 21534-041 au nom de la commune pour les travaux TTC 58 429.66 €
- titre au 238-041 au nom de la commune pour 20 289.47 €
- titre au 13258-041 au nom de la commune pour 38 140.19 €

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :**

- **AUTORISER** l'intégration des travaux d'éclairage publique portant sur le remplacement des lanternes en LED. Il convient de passer les écritures d'ordres suivantes :
  - Mandat au 21534-041 au centre des finances publique de Yerville pour les travaux TTC 58 429.66 €
  - Titre au 238-041 au centre des finances publique de Yerville pour 20 289.47 €
  - Titre au 13258-041 au centre des finances publique de Yerville pour 38 140.19 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Rue de la Clairière un agriculteur a détérioré le bas-côté et a bouché un tuyau.  
Un courrier lui sera adressé et une copie aux bassins versants.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les consignes de tri vont changer et les containers vont être réinstallés car il y a de trop grosses quantités de refus de tri.

Cela est surtout dû à l'humidité de sacs plastiques laissés dehors ce qui rend les papiers tous mouillés et empêche leur recyclage.

La SNCF recherche un terrain pour installer une base vie pendant 2 ans le temps de réaliser des travaux de modernisation de la ligne Paris / Le Havre. Un espace sur la commune de Yerville sera donc mis à disposition à la SNCF.

La commission sociale est remerciée pour son engagement et la convivialité lors de la distribution des colis et des repas.

Les vœux du Maire devraient avoir lieu le 16 janvier 2021 mais le confinement sera toujours en place et les rassemblements ne seront toujours pas autorisés. Par conséquent, il est proposé d'annuler la manifestation traditionnelle et de déposer un petit mot de bonne année dans les boîtes aux lettres. Les nouveaux arrivants et les jeunes parents seront invités à venir chercher leur plante ou le cadeau de naissance à la salle des fêtes.

Il est proposé de réaliser un petit journal de fin d'année pour communiquer sur nos derniers projets. Une rencontre est proposée mardi 15 décembre à 18h00 pour élaborer cette édition.

La crèche sera installée dans l'église le 16 décembre 2020 à 19h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 21h00